

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERRE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

- **46. RELAIS PETITE ENFANCE – CONVENTION AVEC LA MSA** - Rapporteur : Bénédicte GARDIN

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) Loire-Atlantique - Vendée renouvelle son soutien financier pour le Relais Petite Enfance pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Il convient donc de contractualiser à nouveau avec la MSA par le biais d'une convention qui fixe et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de services « Relais Petite Enfance ».



Ce dernier a trois missions principales :

- informer parents et professionnels (assistants maternels et garde d'enfant à domicile)
- participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant
- offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Les engagements de la collectivité :

- respecter les obligations légales et réglementaires
- fournir toutes pièces justificatives dans les délais impartis
- informer la MSA de tout changement apporté dans le fonctionnement, l'activité et le budget du service
- mentionner l'aide apportée par la MSA dans les documents administratifs ou les informations destinées aux familles ainsi que toute publication visant le RPE
- tenir à jour les informations indiquées sur le site Internet « mon-enfant.fr » et sur l'application mobile « caf-mon-enfant ».

Les engagements de la MSA :

- versement d'une prestation de services définie au prorata de la prestation de services versée par la CAF.
- Pour information, le taux pour la période 2021-2025 est fixé à 5,40%

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Famille Jeunesse Culture du 10 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

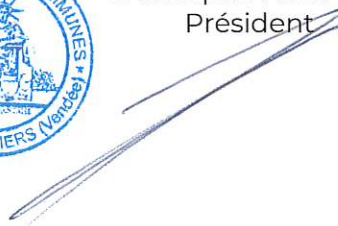
- approuver la convention de versement pour la prestation de services « Relais Petite Enfance » à intervenir avec la MSA,
- l'autoriser, ou la Vice-présidente déléguée, à signer cette convention de financement et tout document s'y rapportant,
- l'autoriser à percevoir en recettes, chaque année, la participation financière apportée par la MSA dans le cadre de cette convention.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique BOISSELEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

16 DEC. 2022

16 DEC. 2022

